

Exploitation d'un local au lieu dit « Passage des saveurs » (Boulevard de la Mer)

La Commune d'Argelès-sur-Mer lance un appel à candidatures pour l'exploitation commerciale d'un local d'environ 43m² pour y développer une activité de vente de pizzas à emporter.

La redevance pour 2018 s'élève à 4730€ pour la période du 1^{er} juin au 30 septembre 2018.

L'autorisation est délivrée pour une saison estivale et pourra être reconduite si le commerçant apporte entière satisfaction.

Le choix s'effectuera en fonction des références et expériences présentées par le candidat.

Le plan cadastral du local pourra être retiré en Mairie :

- Par courrier adressé à Hôtel de Ville – Allée Ferdinand Buisson – BP 99 – 66704 Argelès-sur-Mer Cedex.
- Ou par messagerie adressée à : interieur@ville-argelessurmer.fr

Les candidatures devront parvenir en Mairie d'Argelès-sur-Mer avant le 27 avril 2018 à 17h.